



PUBLIC

- Tous publics âges de 18 ans
- Titulaire du permis B

PRÉ-REQUIS

- Avoir satisfait à une évaluation initiale des compétences minimales
- Etre déclaré apte à la visite médicale

MOYENS THÉORIQUES

- Vidéo projecteurs
- Revues professionnelles
- Classeurs cours
- Tests d'évaluation
- Manuels constructeurs

MOYENS PRATIQUES

- 10 Porteurs
- 9 salles de cours
- 10 pistes privées

ENCADREMENT

Formation dispensée par des formateurs ayant une expérience professionnelle de la conduite routière d'un porteur.

TITRE PROFESSIONNEL C.T.R.M

CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

DURÉE

441H en centre + 70H en entreprise.

- **Partie 1 :**
Epreuve anticipée entre 175 s et 245 heures
Mise en situation professionnelle
- **Partie 2 :**
Prestation transport
(entretien technique + entretien final)

Ce parcours intègre 30 heures d'utilisation du véhicule comprenant 25 h effectives de conduite individuelle, (non compris le temps aux manœuvres) dont 2h de conduite nocturne.

DATES, LIEUX ET COÛTS

Voir calendrier.

Code RNCP : 1884
Fiches ROME N4101, N4105
Formacode : 31827 31816



OBJECTIFS

Obtenir une qualification qui valide la capacité à réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec 1 véhicule groupe lourd d'une charge maximale admissible à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commerciale de l'entreprise.

PROGRAMME THÉORIQUE

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises
- Conduire et manœuvrer en sécurité, de manière écologique et économique, un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises
- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises
- Prendre en charge et livrer la marchandise
- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
- Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure
- Matières dangereuses : Formation initiale de base
- Une sensibilisation aux premiers secours et à la prévention des risques professionnels

VALIDATION

Titre de niveau V, délivré par le Ministère chargé de l'emploi donne par équivalence le permis C (sans restrictions), donne la qualification initiale de conducteur routier (délivrance de la CQC sans devoir suivre la FIMO). Le titulaire du titre professionnel de conducteur routier détient le certificat ADR « formation de base au transport de marchandises dangereuses ».

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXERCICES

La réussite dans l'exercice suppose :

- D'être polyvalent, organisé, afin de gérer ses activités et son temps de travail
- D'avoir une capacité de concentration
- D'être capable d'évoluer en autonomie
- D'avoir le sens commercial

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Evaluations réalisées pendant le parcours de formation
- Mise en situation professionnelle, Epreuve Théorique Générale du permis de conduire, entretien technique
- Dossier professionnelle (DP)